

# Le discernement des apparitions

\* \* \*

Ceux à qui Dieu accorde une apparition peuvent ne pas savoir en parler. Leurs confesseurs doivent être donc sur leurs gardes jusqu'à ce que, avec le temps, ces apparitions montrent leurs fruits, observer peu à peu ce que l'âme y gagne en humilité et en force dans la vertu ; car s'il s'agit du démon, il se montrera bientôt à des signes évidents, on le surprendra en mille mensonges.

Si le confesseur a de l'expérience, s'il est passé par là, il aura tôt fait de tout comprendre ; au récit qu'on lui fera, il comprendra immédiatement si c'est Dieu, ou l'imagination, ou le démon ; en particulier si Sa Majesté lui a accordé de connaître les esprits ; s'il a ce don, et s'il est docte, même s'il n'a pas d'expérience il le verra très bien.

*Sainte Thérèse d'Avila, docteur de l'Église (? 1582)*

Le Château intérieur, IX,11